## Compte rendu de la Commission Portuaire concernant la protection du port

Pour ce dossier, La Région a définit l'organisation suivante:

Pilotage:

Laurence Barrère

Hubert Le Saux

Relais local:

G. Berrou

(Brest)

R. Le Berre

Assistance à Maître d'Ouvrage: CEREMA (Eau, Mer et Fleuves) site de Plouzané

Superviseur: M. Ropert Resp. études: B. Michard

La consultation des bureaux d'études est en cours (8 candidats dont les plus grands bureaux français), l'attribution du marché est prévue à mi-juin.

L'étude de la protection du port se présente en deux phases:

-1ère phase: Édifier les différentes solutions chiffrées de sécurisation et d'accessibilité du port. Durée 2 mois, rendu à mi-septembre et validation par le conseil régional en septembre.

Comprenant la compilation des études de 2009 à 2014, ainsi que les contraintes d'environnements terrestres et maritimes, avec une analyse sélective de toutes les solutions qui peuvent être proposées:

- prolongement de la digue Sainte-barbe et dérochement d'un chenal côté presqu'ile,

- enrochement à la louve et création d'une chicane d'entrée,

- enrochement à la base aux filets (solution proposée par les associations Pêcheurs et

Plaisanciers du Conquet)

- amenée des enrochements par la mer,

- amenée des enrochements par une voie aménagée sur l'estran de la presqu'île (idem à la réalisation du quai Vauquois)

- Et autres solutions techniques et financières envisageables.

-2ème phase: Études hydrodynamiques et réglementaires. Durée 5 mois. Puis validation par le Conseil Régional.

Comprenant les études détaillées:

- de houles, de vents, de niveaux,
- d'agitation dans le port et en dehors des protections,
- de courantologie,
- de sédimentologie,
- des réglementations applicables en fonction des solutions retenues, cette partie devra être exhaustive concernant les administrations et organismes concernés.

Ces études seront réalisées avec la collaboration des associations Pêcheurs et Plaisanciers du Port.